

**Portant prorogation de l'appel à candidatures pour les fonctions de Directeur du Service
Commun Universitaire d'Information et d'orientation – Bureau d'aide à l'insertion
professionnelle (SCUIO-BAIP)**

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris XII - Val de Marne),**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses article L. 714-1 et D. 714-1 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans leur version issue des modifications adoptées en séance du Conseil d'administration le 10 novembre 2017 ;
Vu les statuts du Service commun d'accueil, d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants adoptés en séance du Conseil d'administration le 18 décembre 1986 ;
Vu l'arrêté n°2018-08 du Président portant appel à candidatures pour les fonctions de Directeur du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation – Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (SCUIO-BAIP) ;

Considérant ce qui suit :

Aux termes des textes susvisés, le SCUIO-BAIP est dirigé par un Directeur choisi parmi les enseignants-chercheurs en exercice dans l'Université, nommé par le Président de l'Université après avis du Conseil d'administration. Son mandat est de trois ans renouvelable une fois.

L'appel à candidature lancé le 14 janvier 2019 n'a pas permis de pourvoir ces fonctions.

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet

Est prorogé l'appel public à candidatures afin de pourvoir les fonctions de Directeur du Service commun universitaire d'information et d'orientation – Bureau d'aide à l'insertion professionnelle.

ARTICLE 2 : Conditions de recevabilité

Tout enseignant-chercheur en exercice au sein de l'Université peut déposer sa candidature.

ARTICLE 3 : Contenu du dossier de candidature

Les candidats doivent adresser les pièces suivantes :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation comportant la signature du candidat

ARTICLE 4 : Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures sont à adresser au Président de l'Université **avant le :**
mardi 12 mars 2019 à 12 heures 00
par voie électronique à l'adresse suivante : elections@u-pec.fr

OU par courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt à l'adresse suivante :
Direction des affaires juridiques et générales
61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRETEIL CEDEX
Bâtiment I3 3ème étage – bureau 319

Aucune candidature ne sera admise, pour quelque motif que ce soit, après cette date et cet horaire.

ARTICLE 5 : Exécution

Le Directeur général des services de l'UPEC est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 8 février 2019

Le Président


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ